

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 avril 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL104

présenté par

M. Cordier, Mme Poletti, M. Brochand, M. Viry, M. Le Fur, M. Di Filippo, M. Kamardine,
Mme Boëlle, Mme Blin, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Pierre-
Henri Dumont, M. Hetzel, M. Dive, Mme Louwagie, Mme Bazin-Malgras, M. Therry,
Mme Audibert, Mme Tabarot, Mme Beauvais et Mme Meunier

ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'étendre la possibilité aux étudiants en santé de faire leur stage d'étude dans tous les SIS (locaux, départementaux, territoriaux).